

# Mali : les mutuelles, leur gouvernance et le règlement de la mutualité sociale de l'UEMOA

Babassa DJIKINE

Président

Union Technique de la Mutualité



# Plan de Présentation

- **Présentation du Règlement UEMOA**
  - Démarche d'élaboration
  - Le texte du Règlement
- **Présentation de la situation des mutuelles au Mali**
- **Les répercussions du règlement sur la gouvernance des mutuelles**
- **Conclusion**



# Contexte et justification

- > 90% population zone UEMOA ne bénéficie d'aucune forme de sécurité sociale => difficultés considérables d'accès aux soins
- Création de nombreuses organisations de protection sociale pour les populations non couvertes par les systèmes formels de sécurité sociale = «mutuelles de santé».
- Ces mutuelles contribuent à l'équité d'accès aux soins pour les plus pauvres (IB)
- Absence de cadre légal approprié dans tous les pays de l'Espace



# Démarche d'élaboration

- Appui technique et financier du BIT/STEP aux pays de l'UEMOA pour élaborer un cadre légal sur les mutuelles sociales
- Réalisation de diagnostic sur le mouvement mutualiste et l'environnement législatif et réglementaire de chaque pays
- Ateliers nationaux des acteurs => élaboration des lignes directrices d'un cadre légal
- Dakar, février 2006 : atelier régional => proposition d'avant-projet de Règlement sur les mutuelles sociales dans les pays de l'UEMOA

# Démarche d'élaboration (suite)

- Ouagadougou, novembre 2006: Atelier technique des experts des Etats membres de l'UEMOA
- Finalisation par un comité technique restreint de l'avant-projet de Règlement sur les mutuelles sociales
- 02 août 2007:
  - Examen de l'avant-projet par la Commission
  - Nécessité de joindre les Règlements d'exécution
  - Observations prises en compte
- 24 avril 2008
  - Examen par les directeurs de Cabinet
  - Observations prises en compte

# Objectif

- Mettre en place une réglementation uniforme, transparente et efficace permettant d'assurer une saine promotion de la mutualité sociale dans l'espace UEMOA.

# Résultats attendus

- Codifier les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des organismes relevant de la mutualité sociale
- Assurer une gestion rationnelle des risques sociaux en vue de favoriser l'accès aux services sociaux de base pour les populations des Etats membres de l'UEMOA



## Résumé du Règlement

- Le Règlement est composé de huit titres subdivisés en chapitres, dont certains comprennent des sections, et de 94 articles
- Les pays concernés sont
  - **Benin, Burkina FASO, la Côte d'Ivoire, la Guinée BISSAU, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo**



## ***Titre préliminaire***

- Relatif aux dispositions générales
- Comporte 02 chapitres et 03 articles
- Chapitre 1 : Définitions
- Chapitre 2 : Principes fondamentaux

## *Titre I : Statut juridique- principes-objet*

- Comporte 03 chapitres et 11 articles
- Chapitre 1 : statut juridique
- Chapitre 2 : Principes de base de la mutualité sociale
- Chapitre 3: Objet des mutuelles sociales:



## ***Titre II: Constitution et agrément***

- Comporte 02 chapitres et 11 articles
- Chapitre 1: Constitution des mutuelles
- Chapitre 2: Agrément des mutuelles
-

# Titre III: Droits et obligations des mutuelles sociales

- Comporte 2 chapitres et 7 articles
- Chapitre 1: Droits et obligations des mutuelles
- Chapitre II: Droits et Obligations des Unions de Mutuelles Sociales et Fédérations



## ***Titre IV: fonctionnement et organisation***

- Comporte 04 chapitres et 31 articles
- Chapitre 1 : Dispositions générales
- Chapitre 2 : Organisation et fonctionnement des organes
- Chapitre III: Règles applicables aux dirigeants salariés (Directeur, Gérant)
- Chapitre IV : Dispositions financières et comptables



## ***Titre V: Fusion et scission***

- Comporte 02 chapitres et 08 articles.
- Chapitre I : FUSION
- Chapitre II : SCISSION

***Titre VI : Dissolution, liquidation et procédures collectives d'apurement du passif***

- Comporte 03 chapitres et 07 articles
- Chapitre 1: Dissolution:
- Chapitre 2: Liquidation:
- Chapitre 3: Procédures collectives d'apurement du passif

## ***Titre VII : Relations avec l'Etat***

- Comporte 03 chapitres et 09 articles
- Chapitre 1 : Contrôle de l'Etat
- Chapitre 2: Sanctions administratives
- Chapitre 3: Infractions pénales

## ***Titre VIII : Dispositions diverses, transitoires et finales***

- Comporte 03 chapitres et 07 articles
- Chapitre 1: L'incitation à l'action mutualiste
- Chapitre 2: Dispositions transitoires
- Chapitre 3: Dispositions finales

## **Présentation de la situation des mutuelles au Mali**

- Le Mali est dans l'espace UEMOA le seul pays disposant de réglementation spécifique sur les mutuelles.
- Cette situation a contribué à l'élaboration de la réglementation communautaire qui s'est bien inspirée des textes maliens
- A la demande de la partie malienne et dans une logique prospective le texte est relatif aux mutuelles sociales dont les mutuelles de santé



# Contexte: Environnement législatif et réglementaire

- Existence d'un environnement législatif et réglementaire
  - Loi 96-022 du 21 février 1996 régissant la mutualité en république du Mali
  - Décret 96-136 fixant les conditions de placement et le dépôt des fonds des mutuelles
  - Décret 96-137 portant statuts types des mutuelles, unions et fédérations de mutuelles
  - Arrêté 97-0477 portant procédure d'agrément des mutuelles
  - Arrêté 02-1742 portant mécanisme de contrôle administratif et financier des mutuelles et organisations mutualistes

# La tutelle

- La mise en place d'une tutelle avec des missions suivantes :
- Élaboration de politique de développement de la mutualité
- Création d'un cadre législatif et réglementaire
- Création d'un cadre institutionnel
- Information- Sensibilisation et formation des acteurs
- Le contrôle (à priori et à posteriori) dont la délivrance des agréments
- Tutelle assurée par la DNPSES et ses structures déconcentrés

# La gouvernance des mutuelles au Mali

- La gouvernance des mutuelles au Mali se fait conformément aux exigences légales:
- Les mutuelles se regroupent en Unions et les unions se regroupent en fédérations.
  - Chaque mutuelle, Union et Fédération de mutuelles est organisée en
    - Assemblée générale qui met en place :
      - Un Conseil d'Administration,
      - Une Commission de Contrôle



# **La gouvernance des mutuelles au Mali**

- Il existe un statuts-type pour toutes les mutuelles , Union et Fédération de mutuelle.
- Le fonctionnement des mutuelles et leur gouvernance ne rencontrent pas de problèmes majeurs
- Il existe une volonté politique de promouvoir le développement



# Les répercussions du règlement UEMOA sur la Gouvernance des mutuelles au Mali

- Au Niveau des mutuelles
  - Pas de problème à ce niveau que les mutuelles déjà agréées se feront uniquement enregistrées dans le nouveau répertoire
  - Le processus d'agrément est celui en vigueur déjà au Mali
  - Le respect du système comptable propre aux mutuelles
  - Le respect de règles prudentielles communautaires
  - L'instauration d'une contribution pour les mutuelles au fonds national de garantie (ce qui n'est pas le cas actuellement)

# Les répercussions du règlement UEMOA sur la Gouvernance des mutuelles au Mali

- Au niveau de l'Etat
    - La définition de la structure de tutelle en fonction de ce qui existe au Mali
- « Il est créé dans chaque Etat membre un organe administratif de la mutualité sociale ainsi qu'un registre national d'immatriculation des mutuelles sociales. L'organe administratif de la mutualité sociale est un établissement public ou une entité de droit public dotée de la personnalité juridique, de l'autonomie financière et de gestion. »
- Le statut de la tutelle n'est pas conforme à cette situation
  - Toutes les fonctions sont actuellement assurées

## **Conclusion:**

**La mise en place d'une législation sous régionale pour les mutuelles est une bonne chose mais a aussi des implications dans la gouvernance des mutuelles parmi lesquelles on peut citer :**

- la professionnalisation de la gestion**
- La réalisation d'étude de faisabilité économique et sociale**
- Le respect des règles prudentielles**
- La distinction entre l'activité mutualiste et d'autres activités d'assurance**

## **Conclusion (suite)**

**Nous formulons le vœux que l'UEMOA accompagne les Etats membres dans l'application de ce texte important pour le mouvement dont l'entrée en vigueur est prévue pour juin 2011.**

**MERCI  
POUR VOTRE AIMABLE  
ATTENTION**